

4<sup>e</sup> avenant à la convention  
entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg  
et l'association sans but lucratif  
« FerroForum »

**Entre les soussignés :**

- l'État du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par son Ministre de la Culture, désigné ci-après par « l'Etat », d'une part,

et

- l'association sans but lucratif « FerroForum » représentée par son Président, désignée ci-après « l'association », d'autre part;

Pour tenir compte de la progression des frais de fonctionnement de l'association, les parties conviennent que l'article 4 alinéa 2 de la convention conclue le 10 mai 2023 entre parties est modifié comme suit :

« Sur base du budget prévisionnel définitif, élaboré par l'association conformément à l'article 6, l'État s'engage à accorder à l'association une participation financière d'un montant de 100.000,00 euros à partir de l'exercice 2025. »

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le

- 6 FEV. 2025

Pour l'association

Joé Simon  
Président

Pour l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg

Eric Thill  
Ministre de la Culture

The stamp is circular with a blue border containing the text 'MINISTRE DE LA CULTURE' at the top and 'Grand-Duché de Luxembourg' at the bottom. In the center of the stamp is the coat of arms of Luxembourg, featuring a red lion rampant on a blue shield.